

S. Nicol
hb
D
tic

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

SERVICE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS PUBLIQUES



BURKINA FASO

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 14 FEV 2020

**COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS SUR LA GENERALISATION DE
LA PLATEFORME DE TELEPROCEDURES eSINTAX**

Dans le cadre de la modernisation de ses procédures et de l'amélioration de la qualité du service au contribuable, la Direction générale des impôts (DGI) a développé et mis en ligne, depuis avril 2018, une plateforme de téléprocédures dénommée eSINTAX. Cette plateforme permet aux contribuables de la Direction des grandes entreprises (DGE) et des Directions des moyennes entreprises (DME Centre I, DME Centre II, DME Centre III et DME Hauts Bassins) de demander des services en ligne, de télédéclarer et de télépayer leurs impôts et taxes en ligne à travers une procédure simple, rapide et efficace.

Après deux (02) années d'utilisation satisfaisante et dans le souci de permettre à tous les contribuables de bénéficier des facilités offertes par eSINTAX, la DGI a procédé à une mise à niveau de la plateforme en vue de la généralisation de son utilisation par tous les contribuables relevant des régimes du réel (réel normal, réel simplifié).

Avec la généralisation de eSINTAX, lesdits contribuables pourront désormais :

- déclarer leurs impôts et taxes en ligne ;
- payer leurs impôts et taxes par virement bancaire en ligne ou par mobile money (Orange Money et Mobicash) ;
- payer leurs impôts et taxes en espèces dans les guichets de banque ;
- demander des attestations de situation fiscale (ASF) en ligne ;
- demander la certification de leurs chiffres d'affaires en ligne ;
- demander le remboursement de crédit de TVA en ligne ;
- recevoir leurs attestations de retenue à la source en ligne ;
- consulter leur dossier fiscal en ligne.

Ainsi, le Directeur général des impôts a le plaisir d'informer les contribuables des Directions des centres des impôts (DCI) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ainsi que ceux des Directions provinciales des impôts (DPI) que, pour compter du 1^{er} mars 2020, ils peuvent, en toute sécurité, demander des services en ligne, faire leurs déclarations et leurs paiements d'impôts et taxes en ligne à partir de la plateforme eSINTAX.

Le Directeur Général des impôts invite donc les contribuables à adhérer d'ores et déjà à cette innovation afin de profiter des facilités qu'elle offre. Il les rassure que la plateforme eSINTAX leur garantit une sécurité de leurs données.

Le Directeur général des impôts sait compter sur votre accompagnement et votre sens de civisme fiscal.

Le Directeur général des impôts



Moumouni LOUGUE
Chevalier de l'ordre de l'Étalon